

ATTESTATION DE CONFORMITE

SGS-ICS, organisme tiers, après avoir procédé à un audit des indicateurs ARCEP, définis dans le référentiel [Méthodologie de certification du système de mesures des indicateurs de qualité de service fixe relatifs à la décision ARCEP n° 2008-1362](#) *, les 18 et 19 mai 2015 atteste que :

Le calcul des indicateurs N°1- 1bis-2-3-4new-5-6-7-8-9-10-11 pour l'opérateur France Telecom (ADSL) est conforme

aux exigences du référentiel et aux règles d'attribution de l'attestation de conformité (CT/ARC/01).

Les taux validés sont les suivants :

Indicateur 1 - Lignes existantes : 11 jours

Indicateur 1 - Créations de ligne : 60 jours

Indicateur 1bis - Lignes existantes : 4 jours

Indicateur 1bis - Créations de ligne : 8 jours

Indicateur 2 - Lignes existantes : 98,6 %

Indicateur 2 - Créations de ligne : 81 %

Indicateur 3 - Lignes existantes : NA

Indicateur 3 - Créations de ligne : 0 jour

Indicateur 4 new : 1,42 %

Indicateur 5 : 16,4 %

Indicateur 6 : 6,99 jours

Indicateur 7 : 74,3 %

Indicateur 8 : 2 minutes et 21 secondes

Indicateur 9 : 87 %

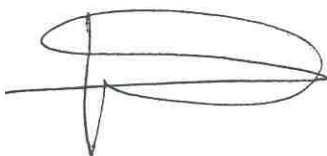
Indicateur 10 : 0,05 %

Indicateur 11 : 94 %

Fait à Arcueil, le 10/06/2015

Pour SGS-ICS

Valable jusqu'au 15/10/2015



* référentiel disponible sur [Définition du système de mesure](#).